

la route de Big Bend au delà de Revelstoke venant vers l'est, il y aura une voie de grande communication entre le littoral du Pacifique et le Manitoba. Plus au nord, à l'est du Manitoba, sur une distance de 87 milles environ, vers la frontière de l'Ontario, l'emprise de la route n'a pas été défrichée. En Ontario, sur une distance n'excédant pas 400 milles, me dit-on, il faut encore exécuter des travaux pour raccorder la route avec le chemin du roi. On se propose d'entreprendre ces travaux, en autant qu'ils procureront de l'emploi à un grand nombre de gens, par suite d'ententes entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, le Dominion s'engageant à aider les provinces à payer les frais supplémentaires effectués, comme à fournir une subvention importante pour l'établissement de la route même.

M. GARLAND (Bow River): Est-ce là ce que le premier ministre appelle la construction immédiate d'une grande route nationale?

L'hon. M. BENNETT: Certainement.

Le très hon. MACKENZIE KING: *Le St. John Telegraph-Journal* nous apprend que le premier ministre a dit, le 30 juin, à Saint-Jean (N.-B.):

Nous affirmons que, sous notre administration, le gouvernement fédéral construira une grande route nationale à travers le Canada.

Ce compte rendu est-il inexact, ou signifie-t-il ce qu'il énonce?

L'hon. M. BENNETT: Le sens en est clair et net.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si je comprends la langue anglaise, cela signifie que le gouvernement fédéral va construire une route nationale.

L'hon. M. BENNETT: Parfaitement. Il me semble que je me suis fait comprendre. La province d'Ontario a une route principale. Elle porte actuellement le nom de *The King's Highway* (le chemin du roi). Sans doute mon honorable ami a-t-il vu cette désignation. Elle n'a aucun rapport avec mon honorable ami (M. Mackenzie King): on vient d'en changer le nom de "route provinciale" à "chemin du roi", terme qui servait autrefois à désigner ces chemins.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors, celle-ci sera le chemin de Bennett?

L'hon. M. BENNETT: Du tout. Je ne crois pas que les autorités, lorsqu'elles s'aviseront de modifier le nom de la route, eurent à l'idée le nom de mon honorable ami. Le "King" dont il était question était plutôt Sa Majesté, il me semble. Le chemin ne deviendra pas la route

[L'hon. M. Bennett.]

Bennett; cette route demeure *The King's Highway* en dépit des élections. Ce que j'ai cherché à expliquer à plus d'une occasion, c'est que pour construire une route dans la province il faut acquérir l'emprise de la voie; aussi les travaux de voirie incombent d'abord non pas au gouvernement central mais aux provinces. Je suppose que le ministre de la Justice entendait...

L'hon. M. LAPOINTE: Je suis le député de Québec-Est.

L'hon. M. BENNETT: L'honorable député peut le dire sans montrer tant de regret.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est mon plus beau titre.

L'hon. M. BENNETT: Mais non; il y a d'autres grands titres qui orneront longtemps la mémoire de mon honorable ami.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami en aura peut-être plus tard.

L'hon. M. BENNETT: Si les titres honorifiques sont restaurés mon honorable ami ne sera pas oublié. Quoi qu'il en soit, puis-je ajouter ceci: A une certaine époque du passé le Parlement a voté des fonds pour la construction de grandes routes; cette subvention a jeté la base de tout le réseau routier que possèdent les provinces aujourd'hui, car les autorités fédérales ont imposé des conditions exigeant une construction d'ordre supérieur. C'est à cela que Québec et l'Ontario sont redevables de leurs meilleures routes. On sait aussi que c'est là encore l'origine des belles routes bitumées en parties dans la Saskatchewan, en partie dans l'Alberta et en partie dans la Colombie-Anglaise. Mais la route dont parle l'honorable représentant de Vancouver-Centre se construit sous le régime de la subvention destinée aux parcs fédéraux, elle se trouve sur le territoire fédéral, non pas provincial, parce que ce terrain aujourd'hui est devenu...

L'hon. M. STEWART (Edmonton): La route actuelle est sur le terrain provincial.

L'hon. M. BENNETT: La portion que construit la province se trouve sur le territoire de la province; mais la partie que les autorités fédérales sont à construire relève du régime des parcs.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): La partie qui relève des parcs est terminée; actuellement nous sommes à construire la portion qui s'étendra jusqu'à la zone des glaciers.

L'hon. M. BENNETT: En tout état de cause, la partie de la route qui se construisait